

COMMUNAUTE DE COMMUNES PASQUALE PAOLI
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 17 DECEMBRE 2024

**OBJET : SUBVENTION DU BUDGET OFFICE DU TOURISME
INTERCOMMUNAL AUX SUBVENTIONS**

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2024-058 DU 21 JUIN 2024

DE 2024-085

Nombre de conseillers

En exercice : 60 Quorum : 31

Présents : 12

Absents : 39

- dont ayant donné pouvoir : 9

Votants : 21

-dont « pour » : 21

-dont « contre » : 0

- Abstentions : 0

- Non-participations : 0

- Non votants : 0

Le mardi 17 décembre 2024 à 16h00,

Le conseil communautaire de la Communauté de communes Pasquale Paoli, convoqué le vendredi 13 décembre 2024, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur SARGENTINI François, Président, à Prumitei, 20236 Francardo OMESSA

Présents :

ALBERTINI COLONNA Nicolette BERTINI Jean Marcel CASANOVA David	COGNETTI Vincent COGNETTI TURCHINI Catherine FERRARI Blaise	GUIDICELLI Mathieu ORSONI Pierre ROCCHI Ange Toussaint	TADDEI Pierre TOMASINI Jacques André VESPERINI Clara
--	---	--	--

Absents ayant donné pouvoir :

BRUNEL Jean Pierre (à Taddei Pierre) BRUSCHINI Pierre (à COgnetti Turchini Catherine) CASAROMANI Marie Thérèse (à Cognetti Vincent)	GIAMARCHI Jean Marc (à Rocchi Ange Toussaint) GIUDICELLI Jean (à Ferrari Blaise)	NASICA Pierre (à Bertini Jean Marcel) ROSSI Alexandre (à Tomasini Jacques André)	SALICETI Nicolas (à Albertini Colonna Nicolette) SOUSTRE Frederic (à Casanova David)
---	---	---	---

Absents :

ACQUAVIVA François ACQUAVIVA Mathieu ALBERTINI Lucie ALBERTINI Pierre François ANTONIOTTI Serge BARTOLI Marc BERNARDI François Albert BRIGNOLE Jean CIATTONI Michel COSTA Jacques	COSTA Lucien FILIPPI Jean François FRANCESCHETTI Bernard GERONIMI Pierre Marie GILLET VITTORI Stéphane GUIDICELLI Maria LECA Jacques LESCHI Pierre MAESTRACCI Jean Felix MARIANI Mathieu	MARTINETTI Antoine MORACCHINI Christian NEGRONI Jérôme OLMETA Pierre ORSINI François PACCIONI Sylvestre PASQUALINI Jean Félix PASQUALINI Gilles POLIDORI Christiane POLIDORI Michel	RENUCCI Franck RENUCCI Jean SALVIANI Pierre Paul SARGENTINI François SIMONPIERI Maria Catherine SIMONPIETRI Antoine TAFANELLI Jean Baptiste VENTURINI Simon VINCENSINI Augustin
--	---	--	---

SECRETARE DE SEANCE : JACQUES ANDRE TOMASINI

LE QUORUM N'AYANT PAS ETE ATTEINT LORS DE LA SEANCE DU 13 DECEMBRE 2024, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A ETE, DE NOUVEAU, CONVOQUE LE 17 DECEMBRE 2024 A 16H00 ET PEUT DELIBERER VALABLEMENT SANS CONDITION DE QUORUM.

Le Président, Monsieur SARGENTINI François étant empêché, il est remplacé par Madame COGNETTI TURCHINI Catherine, 1^{ère} Vice-présidente.

Madame la 1^{ère} Vice-Présidente expose au conseil communautaire les différentes demandes de subventions des associations et des foires de l'intercommunalité.

Considérant la compétence du développement culturel et sportif qui attribue une aide logistique et financière à la mise en place de manifestations telles que les foires, les trails, biathlons et triathlons, concours.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20241217-2024-085-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2024
Publication : 20/12/2024

Pour l'autorité compétente par délégation
DELIBERATION N 2024-085





Madame la 1^{ère} Vice-Présidente propose d'attribuer les subventions comme suit :

- A Santa di U Niolu (Casamaccioli) : 8 000 €
- Seontri di u Vinu d'Erbaghjolu (Erbajolu) : 3 000 €
- A fiera di a Caccia e di a pesca (Ponte Novu) : 3 000 €
- Fiera di a muntagna (Calacuccia) : 3 000€
- Montée historique de Castirla (Castirla) : 3 000€
- Association « La boule de l'amitié » (Ponte Leccia) : 1 500€
- Associu Spurtivu a Paolina (Morosaglia) : 500 €
- Association I corsulinchi (Cambia) : 500 €
- Associu di Sermanu (Sermanu) : 500 €

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré décide :

Par 21 voix Pour

0 Contre

0 Abstentions

0 Non-participation

- D'attribuer les subventions aux foires et associations citées ci-dessus ;
- De modifier le montant de ces subventions au budget 2024 pour une somme totale de 23 000 €.
- Autorise le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

*Les signatures sont au registre des délibérations,
Omessa, le 17/12/2024
Pour Le Président empêché
Catherine Cognetti Turchini*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20241217-2024-085-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 2024121824
Publication : 20/12/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

